



Association Genevoise de Football Corporatif

Fondée en 1925

Membre de l'AGS

Page 1 sur 21

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'ANNEE 2023

(Fait en date du mercredi 28 février 2024)

INTRODUCTION

À 19h34 M. Nicolas Hervieu-Causse, en sa qualité de président de séance et au nom de l'Association Genevoise de Football Corporatif, souhaite la bienvenue aux différentes personnalités présentes,

- ✓ M. Augustin Perez, Président de la Commission des Arbitres de l'Association Cantonale Genevoise de Football et représentant de cette même Association,
- ✓ M. Kevin Saccone, Président du Groupe des Arbitres Genevois (GAG), accompagné de M. André Couto
- ✓ M. Pierre Charvet, Président du Tribunal Sportif et M. Roger Waeger, membre de celui-ci
- ✓ M. Gilbert Isler, Membre d'Honneur,
- ✓ M. Mickaël Fraignier, Administration des Sports de la Ville de Vernier,

Ainsi qu'aux représentants des clubs et vous prie d'excuser,

- ✕ M. Mauro Poggia, Président du Conseil d'État ainsi que l'ensemble du Conseil d'État,
- ✕ Mme Marie Barbey-Chappuis, Maire de la Ville de Genève, Présidente, en charge du Département de la sécurité et des sports, ainsi que l'ensemble du Conseil Administratif de la Ville de Genève,
- ✕ Mme Sybille Bonvin, Cheffe de Service du Service des Sports de la Ville de Genève,
- ✕ M. Patrick Eyer, Adjoint de Direction en charge du domaine « Centres Sportifs et Stades »,
- ✕ M. Pascal Chobaz, Président de l'Association Cantonale Genevoise de Football,
- ✕ M. Mario Rodriguez, Maire de la commune de Plan-les-Ouates, Mme Fabienne Monbaron et M. Xavier Magnin, conseiller administratif pour la même commune,
- ✕ M. Nicou Etemad, Responsable du Service des Sport de la ville de Plan-les-Ouates,
- ✕ M. Gian-Reto Agramunt, Maire de la commune de Vernier, MM Martin Staub & Mathias Buschbeck, conseillers administratifs pour la même commune,
- ✕ Mme Valérie Pilonel, Responsable du Service des Sports de la ville de Vernier,
- ✕ M. Bruno Da Silva, Maire de la commune de Thônex, MM Pascal Uehlinger et Marc Kilcher, conseillers administratifs pour la même commune,
- ✕ M. Michel Sauthier, Directeur du Centre Sportif de Sous-Moulin,
- ✕ M. Salima Moyard, Maire de la commune de Lancy, Mme Corinne Gachet et M. Damien Bonfanti, conseillers administratifs pour la même commune,
- ✕ Mme Sandra Portier, Maire de la commune du Grand-Saconnex, MM Laurent Jimaja et Michel Pomatto, conseillers administratifs pour la même commune,
- ✕ M. Frédéric Renevey, Président de l'Association Genevoise des Sports,
- ✕ M. Gabriel Mascia, membre du Tribunal Sportif
- ✕ M. Daniel Ochsner, Président d'Honneur
- ✕ M. Marcel Pittet, Membre d'Honneur,
- ✕ M. Davide Malgioglio, Président de la Ligue Romande de Football,

Retenus par d'autres obligations.





Association Genevoise de Football Corporatif

Fondée en 1925

Membre de l'AGS

Page 2 sur 21

M. Nicolas Hervieu-Causse déclare ouverte la 98^{ème} Assemblée Générale de l'Association Genevoise de Football Corporatif.

Déroulement de l'Assemblée :

19h00 – 19h30 :	Signature de la feuille des présences
19h30 – 21h00 :	Assemblée Générale
21h00 – 21h30 :	Apéritif offert par l'Association Genevoise de Football Corporatif

M. Nicolas Hervieu-Causse rappelle aux clubs que les propositions pour l'Assemblée Générale doivent parvenir aux plus-tard 14 jours avant l'Assemblée Générale, les démissions, ainsi que toutes demandes portant sur l'année écoulée doivent arriver à l'AGFC avant la fin de l'année, faute de quoi, la prise en considération est reportée à l'année suivante.

M. Nicolas Hervieu-Causse remercie l'Aéroport de Genève et tout particulièrement M. Jean-René Longchamp, président du FC Aéroport pour la mise à disposition de la salle de presse permettant la tenue de l'Assemblée Générale 2022.

Si un club est intéressé à l'organisation de l'Assemblée Générale, celui-ci peut en faire part au comité de l'AGFC, tout au long de l'année afin de finaliser les modalités et l'organisation.

M. Nicolas Hervieu-Causse présente l'ensemble du comité et des membres qui travaillent tout au long de l'année pour la bonne marche de l'Association :

Le comité :	M. Massimo Gili	Président
	M. Roberto Zezza	Vice-président / Compétitions
	M. André Dumartheray	Administration / Licences
Mandataires externes :	Mme Sibilla Gili	Finances / Internet
	Mme Sophie Caboussat	Comptabilité
Sélection Genevoise :	M. Ahmed Darwish	Sélectionneur
	M. Sergio Nascimento	Sélectionneur adjoint
Le tribunal sportif :	M. Pierre Charvet	Président
	M. Gabriel Mascia	Membre
	M. Roger Waeger	Membre

M. Nicolas Hervieu-Causse remercie l'ensemble du comité et ses membres, pour son engagement et la qualité du travail accompli durant l'année 2023.



ORDRE DU JOUR

M. Nicolas Hervieu-Causse rappelle l'ordre du jour, qui est le suivant :

1. Appel | Contrôle des signatures sur les feuilles de présences
2. Désignation des scrutateurs
3. Approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée Générale
4. Rapport du Président
5. Rapport des Finances
6. Rapport des vérificateurs des comptes
7. Rapport du Tribunal Sportif
8. Rapport de la Commission Technique
9. Adoption des rapports et décharge au Comité sortant
10. Admission, démissions et exclusions
11. Élection du président et des membres du comité, des Vérificateurs des comptes, du Président du Tribunal Sportif et de ses membres
12. Propositions du Comité
13. Propositions des Clubs
14. Divers

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

1) APPEL

Équipes convoqués	92
Clubs ayant le droit de vote :	87
Clubs représentés ayant le droit de vote :	41
Clubs non représentés :	46
Majorité en cas de votation :	21

M. Nicolas Hervieu-Causse rappelle que les modalités de votation telle que sont fixée par les Statuts de l'Association :

Selon l'art. 24, en règle générale, les décisions sont prises à la majorité des votants. En cas d'égalité, la voix du Président détermine le résultat. Sur la demande d'un club, le vote a lieu à bulletin secret.

Les décisions relatives à l'admission, la démission ou l'exclusion d'un club, notamment doivent réunir les voix des deux tiers des votants. La compétence du service contentieux reste réservée. Ces décisions peuvent être prises à l'appel nominal ou, à la demande du Comité ou d'un club, à bulletin secret (art. 25 des Statuts).

Aucun quorum (nombre minimal de votants pour qu'un vote soit considéré comme valide) n'est exigé par les Statuts.





Association Genevoise de Football Corporatif

Fondée en 1925

Membre de l'AGS

Page 4 sur 21

En application des statuts, la **majorité absolue** (50% +1 voix) des votants (39 Clubs représentés ayant le droit de vote) est fixée à 20 et la majorité des deux tiers est fixée à 26.

M. Nicolas Hervieu-Causse, pour le Comité, rappel qu'en vertu de l'art. 22 des Statuts, « Chaque club en règle avec ses obligations financières à droit à une voix ». Par conséquent, il est rappelé aux délégués qu'un club n'a droit qu'à une seule voix indépendamment du nombre d'équipes qu'il inscrit.

2) DESIGNATION DES SCRUTATEURS

Les clubs suivants sont nommés scrutateurs pour l'Assemblée Générale 2023, soit le FC GENEVE SPORT et le FC IMPLENIA.

3) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2021

Le procès-verbal portant sur l'exercice 2022 est disponible sur le site www.agfc.ch

Les clubs avaient la possibilité de nous faire parvenir d'éventuelles remarques écrites au sujet de celui-ci. Aucune remarque ne nous est parvenue.

Il est proposé de renoncer à la lecture du PV portant sur l'exercice 2022.

Aucuns clubs, aucuns membres ne demande la lecture du PV 2022.

M. Nicolas Hervieu-Causse soumet au vote de l'assemblée des délégués l'acceptation du PV 2022.

Pour : 34

Contre : 1

Abstentions : 6

Le PV est accepté avec **34** voix pour, 1 voix contre et 6 abstentions

Le PV de l'AG 2023 sera mis à disposition des clubs sur le site Internet de l'Association www.agfc.ch et je vous rappelle qu'il ne sera envoyé que sur demande.

Il sera soumis au vote lors de la prochaine Assemblée Générale.

4) RAPPORT DU PRESIDENT

- a) Déroulement des championnats, de la coupe genevoise corporative, de la super coupe et du Challenge AGFC
- b) Les finances
- c) La sélection
- d) Les terrains
- e) Les travaux du comité
- f) Divers

Avant de commencer mon rapport, sachez que pour moi, 2023 est une année spéciale, particulière ; 31 au comité de l'AGFC et 30 ans de Présidence. Que de fierté que de représenté cette très belle Association.





Association Genevoise de Football Corporatif

Fondée en 1925

Membre de l'AGS

Page 5 sur 21

A) DEROULEMENT DES CHAMPIONNATS, DE LA COUPE GENEVOISE CORPORATIVE, DE LA SUPER COUPE & DU CHALLENGE AGFC

LES CHAMPIONNATS

Les championnats 2023, se sont déroulés à notre satisfaction et sans faits marquants.

Comme lors de l'édition 2022, les conditions météorologiques nous ont été favorables ce qui nous a permis la bonne tenue de nos deux championnats, celui de printemps et celui d'automne.

Si personne n'a bien entendu d'influence sur la météo, on constate que de plus en plus d'équipe font le nécessaire afin de respecter les date et horaires que nous vous mettons à dispositions car comme vous le savez, ceci est important pour la bonne marche et l'équité d'une saison régulière.

Avant de parler des championnats, il aussi relever le nombre d'équipe, de plus en plus nombreuses, à s'inscrire à nos divers championnats, augmentant le nombre de matches de manière substantiel et donc demandant des infrastructures plus nombreuses et également de relever le nombre grandissant de déplacement de matches, tant pour le championnat à 11 que pour celui à 7, beaucoup, beaucoup trop et très souvent pour des raisons non recevables.

Le comité et principalement les délégués aux championnats vous en remercie par avance.

Ainsi, nous espérons que pour le championnat 2024, non seulement la météo reste clémente et donc que le nombre de rencontres devant être renvoyées reste faible, voire nul, comme cela a été le cas en 2022 et 2023, mais surtout que vous, clubs et équipes, fassiez le maximum pour que les forfaits ne deviennent que chose rarissime.

Pour les clubs n'ayant pas encore l'habitude, nous vous informons également que le comité se réserve le droit de refixer les matches revêtant une importance pour la montée ou la relégation, avec la présence obligatoire des 2 clubs.

Si l'un des deux clubs devait ne pas se présenter, le match sera déclaré forfait, 4 points pour l'équipe présente et 0 point pour l'équipe absente.

Championnat à 11

Le championnat a eu lieu du **20 mars au 24 juin 2023**, jours des finales qui ont eu lieu sur les installations du Centre Sportif de Sous-Moulin, stade des Trois-Chênes à Thônex et du stade de Vernier.

Celles-ci se sont déroulés sur 3 jours : mardi 20 juin 2023, stade de Vernier, les ½ finales de la ligue C et barrages montée / descente de la ligue B, mercredi 21 juin 2023, stade de Vernier, les ½ finales de la ligue A et barrage descente de la ligue A et samedi 24 juin 2023, stade des Trois-Chênes, les finales toutes catégories.

Cette année, les demi-finales ligue A ont vu s'opposer le FC CERN vainqueur du FC AEROPORT sur le score de 3 à 2, alors que dans l'autre demi-finale, le FC PROCTER & GAMBLE s'est imposé face au FC GIVAUDAN sur le score de 3 à 2 ce qui nous a valu une finale, opposant le FC CERN au FC PROCTER & GAMBLE, et qui aura vu le FC PROCTER & GAMBLE l'emporter sur le score de 3 à 2 après prolongation.

Félicitation au **FC PROCTER & GAMBLE** pour son 1^{er} titre de champion de ligue A.

Je tenais à souligner que le match, comme très souvent, a été joué par deux très belles équipes, dans un très bon état d'esprit et qui une fois de plus il a tenu toutes ses promesses.

On peut aussi féliciter le **FC LGE** qui a remporté le championnat de ligue B, en battant en finale le FC ROLEX III sur le score de 3 à 1. Ces deux clubs joueront le prochain championnat en ligue A.



Association Genevoise de Football Corporatif

Fondée en 1925

Membre de l'AGS

Page 6 sur 21

En match de barrage pour la montée / relégation ligues A / B, se sont opposés les équipes du FC BARREAU DE GENEVE (ligue A) et du FC CHAMP-DOLLON (ligue B). Le match a vu la victoire du FC CHAMP-DOLLON sur le score de 3 à 1. Ce dernier jouera en Ligue A lors du championnat 2024.

Le **FC VILLE DE VERNIER** a lui obtenu le titre de champion de ligue C aux dépens du FC SWISSPORT sur le score de 6 à 1. Ces deux clubs joueront le prochain championnat en ligue B.

En match de barrage pour la montée / relégation ligues B / C, se sont opposés les équipes du FC UNIGESTION (ligue B) et du FC TRAFIGURA (ligue C). Le match a vu la victoire par forfait du FC TRAFIGURA sur le score de 9 à 1. Ce dernier jouera en Ligue B lors du championnat 2024.

Le prix de la meilleure défense a été décerné au **FC ALLIANZ** avec 8 buts encaissés, le titre de meilleure attaque est revenu aux **FC ROLEX III** avec 64 buts marqués et le prix de bonne tenue Ligue A au **FC EELG**.

Vous pouvez voir l'ensemble des résultats ci-dessous :

➤	Champion ligue A	FC PROCTER & GAMBLE	
➤	Vice-champion ligue A	FC CERN	
➤	Champion ligue B	FC LGE	
➤	Champion ligue C	FC VILLE DE VERNIER	
➤	Bonne tenue ligue A	FC EELG	
➤	Bonne tenue ligue B	FC EGM	
➤	Bonne tenue ligue C	FC FLORIMONT	
➤	Meilleure attaque	FC ROLEX III	(64 buts)
➤	Meilleure défense	FC ALLIANZ	(8 buts)

Le prochain championnat aura lieu du **18 mars au 22 juin 2024**. Le lieu des finales n'étant pas encore connu, nous ne manquerons pas de vous revenir dès l'information connue.

Celles-ci se dérouleront sur 3 jours : mardi 18 juin 2024, les ½ finales des ligues A et B, mercredi 19 juin 2024 les ½ finales des ligues C et D et samedi 22 juin 2024, les finales toutes catégories.

Je vous rappelle que toutes les informations concernant le calendrier du prochain championnat, seront disponibles sur notre site, www.agfc.ch, dès le 02 mars 2024.

Je tenais à remercier les instances politiques et footballistiques des communes de Vernier et du centre sportif de Sous-Moulin, stade des Trois-Chênes à Thônex, pour la mise à disposition de leurs installations, ce qui nous a permis d'assister à ces très belles rencontres disputées de hautes luttres par les clubs finalistes.

Et je terminerais pour le championnat à 11/2023 avec quelques statistiques.

A titre de comparaison, il y a eu 1075 buts marqués pour 189 matches joués, demi-finales et finales comprises, soit une moyenne de 5.68 buts par match, en baisse par rapport à la saison 2022 où 1135 buts avaient été marqués pour 180 matches joués, soit une moyenne de 6.30 buts par match. Les matches forfaits n'ont pas été pris en compte.



Association Genevoise de Football Corporatif

Fondée en 1925

Membre de l'AGS

Page 7 sur 21

Nous n'avons pas compté de matches renvoyés et ce pour la quatrième année consécutive, mais nous devons regretter les 13 matches forfaits, une tendance également légèrement à la baisse par rapport à 2022 – 14 matches forfait, mais avec un nombre de matches disputés supérieurs.

Merci à tous les clubs pour la saison écoulée.

Championnat à 7

Le championnat a eu lieu du **04 septembre au 4 décembre 2023**, jours des finales qui ont eu lieu sur les installations des stades de Lancy-Florimont et Fraisières, du stade des Trois-Chênes et du stade de Vernier.

2023 aura été une année record avec 54 équipes ayant participé au championnat, et si nous avons plus de disponibilités de terrains, le nombre aurait été probablement encore plus important.

Celles-ci se sont déroulés sur 4 jours : lundi 27 novembre 2023 les barrages montées – descentes ligues A, B et C ainsi que les ½ finales de ligue A, le jeudi 30 novembre 2023 les finales ligues A, B et C, le vendredi 1 décembre 2024, les matches de finales de promotion-relégation ligues A/B, B/C et C/D. et le lundi 4 décembre 2023, le match de finale ligue D.

Cette année, les demi-finales ligue A ont vu s'opposer le FC CERN vainqueur du FC ROLEX I sur le score de 5 à 2, alors que dans l'autre demi-finale, le FC TOTSIA s'est imposé face au FC CSPM sur le score de 4 à 3 ce qui nous a valu une finale, opposant le FC CERN au FC TOTSIA et qui aura vu le FC CERN l'emporter sur le score de 4 à 3.

Je tenais à remercier les équipes finalistes qui nous ont permis d'assister à un très bon match, joué par deux très belles équipes, dans un très bon état d'esprit et qui a tenu toutes ses promesses.

Félicitation au **FC CERN** pour son titre de champion de ligue A pour la deuxième année consécutive.

On peut aussi féliciter le **FC IMPLENIA** qui a remporté le championnat de ligue B, en battant en finale le FC LGE sur le score de 4 à 3. Ces deux clubs joueront le prochain championnat en ligue A.

En match de barrage pour la montée / relégation ligues A / B, se sont opposés les équipes du FC DOUANE (ligue A) et du FC BARREAU DE GENEVE (ligue B). Le match a vu la victoire du FC DOUANE sur le score de 3 à 0 (forfait). Ce dernier se maintient et jouera en Ligue A lors du championnat 2024.

Le **FC TSC** a lui obtenu le titre de champion de ligue C aux dépens du FC EM sur le score de 8 à 2. Ces deux clubs joueront le prochain championnat en ligue B.

En match de barrage pour la montée / relégation ligues B / C, se sont opposés les équipes du FC EFG (ligue B) et du FC FLORIMONT (ligue C). Le match a vu la victoire par forfait du FC FLORIMONT sur le score de 4 à 1. Ce dernier jouera en Ligue B lors du championnat 2024.

En ligue D, ce sont vu s'opposer le FC PHYSIO CRESSY vainqueur du FC GENEVE SPORT sur le score de 9 à 6, alors que dans l'autre demi-finale, le FC HELVETIC PAYROL s'est imposé face au FC RICHEMONT INTL sur le score de 2 à 0 ce qui nous a valu une finale, opposant le FC PHYSIO CRESSY au FC HELVETIC PAYROL et qui aura vu le **FC PHYSIO CRESSY** l'emporter sur le score de 17 à 2.

Le prix de la meilleure défense a été décerné au **FC CERN** avec 16 buts encaissés, le titre de meilleure attaque est revenu aux **FC GENEVE SPORT** avec 78 buts marqués et le prix de bonne tenue Ligue A au **FC ROLEX III**.



Association Genevoise de Football Corporatif

Fondée en 1925

Membre de l'AGS

Page 8 sur 21

Vous pouvez voir l'ensemble des résultats ci-dessous :

➤	Champion ligue A	FC CERN FOOTBALL CLUB	
➤	Vice-champion ligue A	FC TOTSA	
➤	Champion ligue B	FC IMPLENIA	
➤	Champion ligue C	FC TSC	
➤	Champion ligue D	FC PHYSIO CRESSY	
➤	Bonne tenue ligue A	FC ROLEX III	
➤	Bonne tenue ligue B	FC CERN FOOTBALL CLUB	
➤	Bonne tenue ligue C	FC FLORIMONT	
➤	Bonne tenue ligue D	FC CHC LAGNON	
➤	Meilleure attaque	FC GENEVE SPORT	(78 buts)
➤	Meilleure défense	FC CERN FOOTBALL CLUB	(16 buts)

Le prochain championnat aura lieu du **2 septembre au 28 novembre 2024**. Le lieu des finales n'étant pas encore connu, nous ne manquerons pas de vous revenir dès l'information connue.

Celles-ci se dérouleront sur 3 jours : lundi 25 novembre 2024 les barrages montées – descentes ligues A, B et C ainsi que les ½ finales des ligues A, le jeudi 28 novembre 2024 les finales des ligues toutes catégories et le vendredi 29 novembre 2024, les matches de finales de promotion-relégation ligues A/B et C/D

Je tenais à remercier les instances politiques et footballistiques de la commune de Lancy ainsi que la commune Vernier, qui nous ont permis d'organiser et d'assister à ces très belles rencontres disputées de hautes luttres par les clubs finalistes.

Et je terminerais pour le championnat 2023 avec quelques statistiques.

A titre de comparaison, il y a eu 2564 buts marqués pour 277 matches joués, demi-finales et finales comprises, soit une moyenne de 9.25 buts par match, en hausse par rapport à la saison 2022 où 1835 buts avaient été marqués pour 203 matches joués, soit une moyenne de 9.04 buts par match.

Nous avons compté 3 matches renvoyés, et 6 matches forfaits.

Merci à tous les clubs pour la saison écoulée.

Nous tenions, le comité et moi-même, à remercier l'ensemble des équipes et également les communes et les clubs résidents contactés, que nous avons sollicités, pour la mise à disposition et l'utilisation de leurs terrains synthétiques, nous garantissant et nous permettant la bonne tenue de l'ensemble des matches.





Association Genevoise de Football Corporatif

Fondée en 1925

Membre de l'AGS

Page 9 sur 21

LA COUPE GENEVOISE CORPORATIVE

La 9^{ème} édition de la Coupe Genevoise Corporative 2023, a été reconduite sur les mêmes bases des précédentes éditions.

16 équipes qualifiées, les 4 meilleures équipes de chaque ligue, sans tête de série, définies comme suit :

- Pour la ligue A, les deux premiers des deux groupes A1 & A2,
- Pour la ligue B, les deux premiers des deux groupes B1 & B2,
- Pour la ligue C, les deux premiers des deux groupes C1 & C2,
- Les 4 dernières équipes restantes ont été désignées sur inscription,

Pour le bon déroulement de cette 9^{ème} édition, nous avons sollicités, pour la mise à disposition et l'utilisation de leurs terrains synthétiques,

- Le Service des Sports de la Ville de Genève, pour les installations du Bout-du-Monde
- Le Service des Sports de la ville de Lancy ainsi que le Lancy Football Club pour les installations de Lancy-Florimont,
- Le Services des Sports de la ville de Vernier et le FC Vernier pour les installations du stade municipal de Vernier,
- Le Centre Sportif de Sous-Moulin, pour les installations du stade des Trois-Chênes,
- Le Service des Sports de la ville de Versoix pour les installations de La Bécassière,
- Le FC Saint-Paul pour les installations de La Californie, Vézenaz

Cette 9^{ème} édition a débuté le lundi 11 septembre 2023 et c'est terminé le mercredi 15 novembre 2023, date de la finale, qui a eu lieu sur les installations du Centre sportif de Vessy – terrain 2.

Elle a opposé le FC PROCTER & GAMBLE au FC CERN – un remake de la final du championnat à 11 saison 2023.

Le **FC CERN** s'est imposé sur le score de 3 à 1.

Félicitations au FC CERN pour cette belle victoire lors de la 9^{ème} édition de la coupe Genevoise Corporative.

L'ensemble du comité et moi-même tenions à remercier, vous, clubs, dirigeants, joueurs, supporters, amis, instances sportives et footballistiques pour le très bel accueil réservé, une fois de plus, lors de cette 9^{ème} édition et un grand merci également à nos partenaires et sponsors pour leurs soutiens dans cette compétition.

Encore une fois, Merci à toutes et tous.

LA SUPERCOUPE GENEVOISE CORPORATIVE

La 3^{ème} édition de la « Super Coupe Corporative » 2023 qui devait opposer le FC BARREAU DE GENEVE, champion 2022 de ligue A au FC LGÉ vainqueur de la Coupe Genevoise Corporative 2022, n'a, malheureusement, pas pu se jouer.

La 4^{ème} édition de la « Super Coupe Corporative » verra s'opposer le FC PROCTER & GAMBLE, champion 2023 de ligue A au FC CERN vainqueur de la Coupe Genevoise Corporative 2023.

Ces deux équipes seront opposer pour la 3^{ème} fois en moins d'une année, après la finale du championnat à 11 et la finale de la coupe genevoise corporative.

Cette 4^{ème} édition de la « Super Coupe Corporative » aura lieu le mercredi 13 mars 2024 à 20h30. La rencontre se jouera au stade de Florimont, à Lancy. Je vous invite à venir nombreux pour soutenir ces deux belles équipes.

Je tenais également à remercier le FC LANCY et les autorités de Lancy, pour la mise à disposition de leur infrastructure.



Association Genevoise de Football Corporatif

Fondée en 1925

Membre de l'AGS

Page 10 sur 21

CHALLENGE AGFC

Malheureusement, l'édition 2023 n'a pu avoir lieu, la Sélection Genevois Corporative devant rencontrer le vainqueur de la 3^{ème} édition de la « Super Coupe Corporative ».

L'édition 2024 est planifiée pour fin aout début septembre 2024. La date de la rencontre n'étant pas encore été définie, celle-ci vous sera indiquée par @mail et sera également disponible sur notre site internet www.agfc.ch ainsi que le lieu et l'heure

B) LES FINANCES

Je laisserais Mme Sibilla Gili vous informer de l'état des finances de l'Association Genevoise de Football Corporatif, à la lecture de son rapport.

Je remercie Mme Sibilla Gili, responsable des finances, pour le travail de **contrôle** et celui plus fastueux, de **relances**. Elle a été assistée de notre secrétariat et appuyée, si besoins, par notre service comptabilité et notre service contentieux.

C) LA SELECTION

L'exercice 2023 aura permis à la Sélection Genevoise de participer à divers rencontres et tournois, mais également de nouer des relations sportives et extra sportives devant permettre à l'Association et à l'équipe un développement enrichissant tant footballistiquement qu'humainement. Je laisserais nos sélectionneurs vous en parler dans leur rapport.

Souhaitons que 2024 permette à notre Sélection Genevoise de continuer son développement et de programmer de belles et enrichissantes rencontres.

Les divers matches et tournois étant amenées à se compléter, s'étoffer au gré des propositions, le programme n'est pas totalement connu à ce jour. Je vous invite donc à consulter régulièrement notre site www.agfc.ch ou vous pourrez vous tenir informé des différentes rencontres et autres manifestations auxquelles notre équipe participera.

Pour le côté sportif, nous vous rappelons que tout joueur peut être sélectionné, ceci indépendamment de la catégorie de jeu dans laquelle il évolue.

Avant de conclure le point « Sélection » je tenais à remercier, notre sélectionneur, M. Ahmed Darwish et le sélectionneur adjoint, M. Sergio Nascimento, pour le travail accompli lors de cette 5^{ème} année à la tête de la Sélection et des résultats obtenus.

Je tenais également à vous informer que M. Sergio Nascimento m'a écrit pour me faire savoir que son emploi du temps ne lui permettait plus de s'investir autant qu'avant, et que dès lors, il allait laisser sa place en tant que sélectionneur adjoint auprès de la sélection AGFC. Un grand Merci Sergio, je te souhaite le meilleur pour la suite et au plaisir de te retrouver lors du tournoi de la ELSA CUP 2024.

Un grand merci à eux.





D) LES TERRAINS

Comme je l'avais mentionné lors de l'Assemblée Générale 2022, cela reste et restera probablement notre cheval de bataille et pour de nombreuses années.

Aujourd'hui, une fois encore, nous ne pouvons que constater les difficultés que nous rencontrons, que vous rencontrez pour l'obtention de terrains, tant pour le championnat à 11 que pour le championnat à 7.

Pour le championnat à 11, édition 2023, nous avons eu 6 équipes avec un terrain et 34 équipes sans terrains (dont 8 équipes prioritaires), pour un nombre de 40 équipes ayant participé au championnat.

Pour 2024, la tendance est identique, nous avons 6 équipes avec un terrain et 33 équipes sans terrains (dont 8 équipes prioritaires), pour un nombre de 41 équipes participant au championnat.

Pour le championnat à 7, édition 2023, nous avons eu 8 équipes avec un terrain et 46 équipes sans terrains (dont 3 équipes prioritaires), pour un nombre de 54 équipes ayant participé au championnat.

Vous pouvez à l'écoute de ces chiffres, entendre toutes les difficultés rencontrées, et ceci malgré les excellentes relations que le comité a avec les clubs et les communes.

Pour 2024, nous devons malheureusement déplorer la perte de 2 créneaux horaires pour le championnat à 11 en comparaison du championnat 2023, avec le risque de péjorer la bonne tenue du championnat 2024, ce qui, vous le comprendrez, nous met à mal lors des demandes de déplacement des matches.

Je ne peux, que vous encourager à chercher des plages horaires, ceci pour la bonne marche des compétitions et remercier les clubs ayant trouvé un accord avec les équipes que vous soutenez, les communes où vous résidez et les contacts privilégiés que vous entretenez.

J'invite les équipes n'ayant pas encore de terrains, de continuer à chercher de nouvelles solutions dans le proche canton de Vaud ou en France voisine, mais également d'en parler à vos directions pour qu'elle fasse pression auprès des communes genevoises ou siège votre société, afin de pouvoir pratiquer ce sport pour lequel vous avez inscrit une ou plusieurs équipes.

Pour en finir avec les terrains, il est important, que dis-je, primordial, de maintenir et de continuer de renforcer les bonnes relations que nous avons tissées tout au long de ces années.

Et nous tenions à remercier tout particulièrement

- Le Service des Sports de la Ville de Genève,
- Les autorités de la ville de Lancy et le Lancy Football Club,
- Les autorités de la ville de Vernier et le FC Vernier,
- Les autorités de la ville de Plan-les-Ouates, le Centre sportif des Cherpines et le FC Plan-les-Ouates,
- Les autorités des trois communes ; Thônex, Chêne-Bourg, Chêne-Bougeries et le Centre Sportif de Sous-Moulin,
- Ainsi que les clubs mettant à disposition les terrains avec lesquels ils ont trouvés un accord pour le-s championnats, que ce soit pour l'ensemble des 10 matches ou les 5 matches joués « à la maison ».

Un grand merci à vous tous, représentant des Communes et des clubs... MERCI !!!



Association Genevoise de Football Corporatif

Fondée en 1925

Membre de l'AGS

Page 12 sur 21

E) LES TRAVAUX DU COMITE

Je tenais également à relever l'engagement de notre comité et de nos mandataires externes qui, outre les 46 semaines régulières, s'investit dans des représentations diverses, ainsi que dans des tournois de football et veille au maintien de nos bonnes relations extérieures autant en semaine, en journée ou le soir, à la demande d'une installation sportive, d'un club ou d'un arbitre, que durant les week-ends.

Je souhaite vous associer aux remerciements qu'ils sont en droit de mériter en **LES APPLAUDISSEMENTS**.

Je vous rappelle, comme chaque année, que les membres du comité ou moi-même, restons à votre disposition pour vous rencontrer lors de vos assemblées, lors d'une séance de comité ou à d'autres moments afin de vous amener les réponses aux questions que vous pourriez vous poser, mais également d'échanger avec vous sur le-s championnat-s, la coupe corporative et ainsi, être au plus près de vos attentes, de vos demandes.

Je ne peux que vous invitez à prendre contact, à nous appeler.

INTERNET

Avant de laisser la parole à Mme Sibilla GILI, je tenais tout de même à vous rappeler, le travail conséquent que cela représente tout au long des compétitions pour le suivi, la gestion et la mise à jour du site, tant pour les informations que pour les déplacements des matches.

La parole est donnée à Mme Sibilla Gili, en charge du développement et de la gestion du site Internet, afin de vous informer des adaptations, et du travail que représente le maintien et la mise à jour de notre plateforme de gestion et d'information.

Mme Sibilla Gili évoque principalement les points suivants :

- Le site Internet est en constante évolution, - A développer mais que dans les grandes lignes sans rentrer trop en détail
- Les inscriptions en ligne
- La visualisations des places disponibles
- Etc...

Je vous remercie pour votre écoute et je vous donne rdv à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire 2024, pour plus d'informations sur le développement de notre site

RÉSEAUX ET MÉDIAS SOCIAUX

RAS

LICENCES

Monsieur André Dumartheray, responsable des Licences donne toutes les informations concernant celles-ci, notamment par rapport aux courriers envoyés par l'AGFC, et aux demandes de licences.

Il explique que les licences devant être annulées pour la saison en cours, doivent être faites via le compte du club directement depuis le site www.agfc.ch, avant le début du championnat (date du premier jour de la compétition).

Il rappelle aux clubs qu'ils ont la possibilité d'annuler eux-mêmes les licences des joueurs ne faisant plus partie de l'équipe, ils pourront le faire jusqu'à 23h 59m 59s du dimanche précédant le début du championnat.



Association Genevoise de Football Corporatif

Fondée en 1925

Membre de l'AGS

Page 13 sur 21

Toutes les licences actives après cette date seront facturées pour l'ensemble de la saison en cours « **Toute demande d'annulation de licences après le début du championnat sera refusée et facturée aux clubs** ».

Pour la création de la licence, Il faut compter 7 jours ouvrables, dès l'ensemble des documents reçus (art. 13 du règlement de jeu).

Toute licence supplémentaire peut être demandée tout au long de la saison. Les demandes de nouvelles licences sont à faire par le biais du site internet avec le login attribué.

Monsieur André Dumartheray rappelle qu'une photocopie de pièce d'identité doit être jointe à toute demande de licence. Il rappelle également que toute copie de photos sur des documents d'identité officiels ne sont pas acceptées.

Rappel : pour le championnat 2023, la somme de **CHF 35.00** (droit annuel de qualification : CHF 25.- par joueur ; CHF 10.- pour création de nouvelle licence) sera facturée pour tout joueur signant la carte de match et ce même si une/des demande(s) de licences est/sont en cours, voir délai (art. 13 du règlement de jeu)

Il est rappelé que tout club changeant de raison sociale ou redevenant membre de notre Association, après avoir démissionné où avoir été exclu, doit annuler les anciennes licences, via le site Internet, directement sur votre compte et devra en demander de nouvelles.

Monsieur André Dumartheray informe, qu'à ce jour, les responsables ont bien joué le jeu et ont bien compris ce qui leur était demandé et les remercie. La marche à suivre concernant les licences est disponible sur Internet.

A titre de comparaison, en 2021 il y avait 1937 licences actives dont 269 nouvelles licences, en 2022, 1755 licences actives mais une demande de nouvelles licences de 521. Pour 2023 il y avait environ 2743 joueurs ayant une licence active avec pas moins de 988 nouvelles licences.

Il rappelle que les cartes de match doivent être téléchargées sur votre profil du site Internet www.agfc.ch, qu'elles doivent être imprimées en couleur, pour permettre aux arbitres et aux responsables des compétitions une bonne lecture et contrôle des feuilles de matchs. **Cette dernière est obligatoire depuis la saison 2020. Les clubs ne respectant pas cette directive se verront amendés de CHF 50.00** (art. 14 du règlement de jeu)

G) DIVERS

Avant de clore mon rapport, je tenais à vous faire part de quelques informations pour la saison 2024.

Comme vous l'avez-vu, les inscriptions aux championnats se feront dorénavant, directement en ligne, avec l'indication du nombre de place restantes par ligue, ce qui a l'avantage d'indiquer aux équipes l'état de leurs inscriptions aux championnats.

Les inscriptions ont été ouvertes jusqu'au 28 février 2024. A la date mentionnée, nous avons 42 équipes engagées dans le championnat à 11. Le tirage au sort du championnat à 11 (printemps) est prévu le jeudi 29 février 2024, il sera retransmis par visioconférence, en direct depuis notre site www.agfc.ch. Deux équipes ont été invitées, il s'agit du FC HOSPICE GENERAL et du FC UNIGESTION.

En cas d'équipes manquantes dans la ligue supérieur, des équipes seront repêchées de la ligue inférieure afin de compléter les groupes. La priorité sera donnée aux classements de l'année précédente.

Dès les groupes définis et le tirage au sort effectué, le calendrier sera mis en ligne. Il sera toutefois possible que des matches n'aient pas d'attributions de terrains. La raison est en qu'au moment du tirage au sort, il n'y avait aucune disponibilité de terrains. Grace aux très bons rapports que nous entretenons avec certaines communes genevoise et clubs résidants, nous chercherons des solutions pour replanifier le match ou trouver un terrain.

Comme je l'ai évoqué précédemment dans mon rapport, la difficulté d'obtenir des plages horaires est un frein à la participation aux compétitions, c'est pourquoi il est important que les équipes recherches des disponibilités de jeu.



Association Genevoise de Football Corporatif

Fondée en 1925

Membre de l'AGS

Page 14 sur 21

Sous la houlette du FC Police, M. Sergio Nascimento et son comité, s'est déroulé la 1^{ère} édition « ELSA CUP ». 16 équipes participantes, des équipes Homme, Femmes, Mixtes, de championnat différents – Suisse et France, qui se sont affrontées le dimanche 25 juin 2023 au centre sportif de Sous-Moulin, stade des Trois-Chêne.

Ce tournoi rend hommage à la disparition tragique d'Elsa, joueuse du FC Police et Olivier, survenue le 1^{er} septembre 2022 dans l'Arve à Genève.

Cette 1^{ère} édition a été remportée par la Sélection AGFC

La prochaine édition aura lieu le 30.06.2024, les infos suivront, elles seront également disponibles sur notre site www.agfc.ch

L'ELSA CUP est soutenue par notre Association

Je vous informe également que le FC Satigny organise son traditionnel « Tournoi de l'amitié 2024 ».

Il aura lieu le mercredi 8 mai 2024 dès 19h00 et jusqu'aux environs de 22h00. Cette manifestation a le soutien de notre Association.

Pour ces deux événements, les informations seront prochainement disponibles sur notre site www.agfc.ch. Les formulaires d'inscription peuvent être obtenus, sur demande, auprès de notre secrétariat, agfc@agfc.ch.

5) RAPPORT FINANCIER

Madame Sibilla Gili donne lecture de son rapport pour l'année 2023

Me voici arrivée à la fin de mon quatrième exercice. Je vais vous lire le rapport pour l'année 2023 qui en résulte.

Pour la saison 2023, nous clôturons avec des impayés au 31 décembre 2023 de **CHF 43'805.00**.

Le montant des impayés est principalement dû à la facturation du championnat à 7, qui s'est terminé le 4 décembre 2023. Ceux-ci sont en passe d'être réglés, au 28 février 2024, le montant des impayés 2023 était de **CHF 20'545.00**.

Ce montant est composé comme suit :

• Pour le championnat à 7/2020	CHF	2'490.00
• Pour le championnat à 7/2022	CHF	4'040.00
• Pour le championnat à 11/2023	CHF	200.00
• Pour le championnat à 7/2023	CHF	11'560.00
• Coupe 2023	CHF	555.00
• Cotation membre passif	CHF	500.00
• Frais d'adhésion	CHF	1'200.00
•		

Pour 2024, je vous rappelle que l'acompte pour le championnat doit être réglé avant le début de celui-ci

• Acomptes championnat 2024	CHF	13'000.00
-----------------------------	-----	-----------

Les Actifs de l'Association s'élèvent à un total de **CHF 123'135.29** (CHF 105'690.60 en 2022).

Quant au Passif, il est composé de diverses créances de prestataires dont le paiement s'effectuera sur l'année 2024 et de quelques provisions, qui ont pour objectif de permettre à l'association de faire face aux paiements des factures non reçues à la fin de l'exercice et à toutes dépenses non budgétées, sans péjorer le résultat du prochain exercice.

Les exercices précédents reportés, ainsi que le fonds de garantie constitué par les cautions des clubs et le résultat de l'exercice 2023 viennent compléter le Passif.



Association Genevoise de Football Corporatif

Fondée en 1925

Membre de l'AGS

Page 15 sur 21

En ce qui concerne le compte de résultat de l'exercice 2023, les Produits sont composés des postes usuels, soit principalement des cotisations des championnats et autres compétitions ainsi que des revenus de sponsoring pour un total de **CHF 221'843.00** (CHF 204'587.00 en 2022).

Les Charges sont composées des frais liés à l'organisation du championnat, pour un montant total de **CHF 86'143.00** (CHF 71'070.90 en 2022), ainsi que des frais administratifs pour **CHF 62'517.45** (CHF 48'072.15 en 2022) et des frais de fonctionnement de **CHF 67'255.00** en diminution par rapport à l'exercice 2022 (CHF 79'307.30 en 2022 et CHF 44'232.00 en 2021, année COVID19).

Pour mémoire, les frais administratifs sont composés des loyers, des fournitures diverses, des frais de déplacement, des frais liés à l'organisation de l'Assemblée Générale et des frais de représentation et de publicité, tandis que les frais de fonctionnement sont constitués des frais de téléphone, de secrétariat, de la comptabilité, du support juridique et des jetons de présence des membres du comité.

Nous vous rappelons également que le rôle des vérificateurs de comptes est important pour la bonne marche de notre Association et que la présence des clubs désignés est obligatoire. Ils sont convoqués par courrier recommandé avec d'indication de la date, de l'heure et du lieu pour le contrôle des comptes. Sur place sera présent, au minimum, un membre du comité afin de répondre aux éventuelles questions. Sans raison valable, l'absence d'un club convoqué sera amendée de **CHF 250.00**.

Nous tous qui gravitons autour de l'Association donnons beaucoup de notre temps pour que l'Association perdure dans les meilleures conditions. Faisons cela ensemble pour que cela reste un plaisir pour tous.

Différentes demandes ont été faites en rapport avec la présentation des comptes, d'obtenir plus de détails, plus d'informations sur les montants présentés. Il est rappelé que les équipes peuvent demander à consulter les comptes auprès de notre fiduciaire et que le bilan au 31.12.2023, présenté est le résumé des différentes pièces comptables vérifiées par les vérificateurs de comptes présent le lundi 12 janvier 2024.

Je vous remercie pour votre attention et vous souhaite à toutes et tous une excellente année sportive 2024.

Plusieurs questions sont posées s'agissant des comptes, notamment par le FC Police, le FC Douane, le FC SIG (rajouter ceux que j'aurai oublié). Certains membres désirent obtenir une copie des comptes détaillés. M. Nicolas Hervieu-Causse confirme que les comptes détaillés seront adressés aux membres par courriel, en même temps que le PV de la présente AG. Il est rappelé que les membres peuvent tous, par écrit, solliciter la consultation des comptes détaillés en tout temps.

6) RAPPORT DES VERIFICATEURS DE COMPTES

M. Nicolas Hervieu-Causse constate que les délégués du FC COLLEGE DU LEMAN / FC CHAMP-DOLLON, n'ont pas le rapport des vérificateurs de comptes avec eux, de sorte que celui-ci ne peut être lu lors de la présente Assemblée générale. Il sera envoyé aux membres en même temps que le PV de la présente Assemblée générale et sera présenté pour approbation à la prochaine Assemblée Générale.

Pour info, les deux vérificateurs de comptes. Le FC COLLEGE DU LEMAN / FC CHAMP-DOLLON étaient présents lors de la vérification des comptes.





Association Genevoise de Football Corporatif

Fondée en 1925

Membre de l'AGS

Page 16 sur 21

7) RAPPORT DU TRIBUNAL SPORTIF

M. Pierre Charvet, Président du Tribunal sportif, donne lecture de son rapport.

Celui-ci est annexé au présent PV.

8) RAPPORT DE LA COMMISSION TECHNIQUE

M. Ahmed Darwish, Sélectionneur Cantonal nous fera lecture de son rapport. Il excuse M. Sergio Nascimento, Sélectionneur Cantonal Adjoint, absent pour raison professionnelle.

Celui-ci est annexé au présent PV.

9) ADOPTION DES RAPPORTS

L'ensemble des rapports sont présentés en votation.

Suite à la non-lecture du rapport des vérificateurs des comptes, il est tout de même proposé de soumettre au vote de l'assemblée des délégués l'acceptation des rapports de manières séparées :

Rapport du Président

Pour : 41

Contre : aucune

Abstentions : aucune

Le rapport du Président est

accepté à l'**unanimité**

Rapport Financier

Pour : 21

Contre : 14

Abstentions : 5

Le rapport Financier est

accepté avec **21** voix pour, 14 voix contre et 5 abstentions

Rapport du Tribunal Sportif

Pour : 41

Contre : aucune

Abstentions : aucune

Le rapport du Tribunal Sportif est

accepté à l'**unanimité**

Rapport de la Commission Technique

Pour : 41

Contre : aucune

Abstentions : aucune

Le rapport de la Commission Technique est accepté à l'**unanimité**





Association Genevoise de Football Corporatif

Fondée en 1925

Membre de l'AGS

Page 17 sur 21

10) ADMISSIONS – DEMISSIONS – EXCLUSIONS

Le Comité propose à l'assemblée

Les admissions suivantes :

Pour 2024

- FC Swissport II
- FC GVA Assistance
- FC HUG II
- FC LDS

Ces clubs sont admis en qualité de membre de l'association.

La démission des clubs :

- FC EM Electro Matériel
- FC Foyer Grand-Saconnex

Les clubs suivants ont changé de nom ou de raison sociale :

- Pas de demande reçue

Les clubs suivants sont exclus pour non-paiement :

- Néant

RAPPEL :

Les clubs exclus pourront redevenir membre de notre association qu'en réglant leurs impayés et bien sûr en redemandant leur admission au sein de notre association.

11) ELECTIONS

Nous allons passer au point 11 « Elections » du Président et de son comité

Le mandat annuel de votre Président et de son comité prend fin à la fin de cet exercice, mais avant de passer à l'élection à proprement parlé, je tenais à vous faire part que ce mandat sera probablement mon dernier, ainsi que pour M. Roberto Zezza, vice-président et de M. André Dumartheray, responsable administration et licences.

Deux représentant de clubs nous ont écrit pour que soit ajouter à l'Ordre du Jour « élection d'un nouveau comité » ce qui est déjà le cas (selon les statuts « **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES DELEGUES** » article 10, paragraphe 5 « **Les propositions éventuelles des clubs doivent être adressées par écrit ou par Email, au Comité 14 jours au moins avant l'assemblée des délégués** »).

- Nous avons reçu en date du mercredi 14 février 2024 – 17h45, l'@mail de M. Reynald BADOUX (FC POLICE)
- Nous avons reçu en date du mercredi 14 février 2024 – 23h22, l'@mail de M. Miguel LIMA (FC SIG) nous écrivant que « Pour toute question, veuillez contacter Marco Oliveira à l'adresse suivante : Dias2oliveira@gmail.com »





Association Genevoise de Football Corporatif

Fondée en 1925

Membre de l'AGS

Page 18 sur 21

Le comité de l'AGFC vous informe qu'à la suite de discussions approfondies et fructueuses avec M. Marco Oliveira représentant de son comité, il a pris la décision de rejoindre notre équipe au sein du comité en place. Il apportera une grande expérience et une passion pour notre mission commune.

Nous sommes convaincus que cette collaboration renforcée contribuera à faire progresser notre association et nos compétitions. Son apport sera précieux pour notre travail et nos projets futurs.

En unissant nos forces nous continuons à travailler pour le bien de cette belle association, bientôt centenaire et de ses membres

Nous vous remercions de votre soutien

Nous vous savons gré de votre confiance, que vous nous avez accordé tout au long de ces années, 23 ans pour M. André Dumartheray, 30 ans pour M. Roberto Zezza et 31 ans pour moi.

Comme je vous l'ai annoncé précédemment, se sera probablement mon dernier mandat, ainsi que pour Roberto Zezza et André Dumartheray. Il est vrai qu'ils nous tiennent à cœur de fêter le jubilé du 100^{ème} anniversaire de l'Association, de préparer cet événement, d'y participer et de le boucler mais également de passer la main à un nouveau comité ayant les mêmes valeurs corporatives et permettre à cette belle Association de continuer à donner de la joie et du plaisir, d'être le lien entre les différentes corporations de la vie genevoise et internationales, des différents métiers et classes sociales et ainsi permettre, à toutes et tous de tout âge et de tout horizon, de pratiquer leur sport favoris.

Se propose pour :

Le comité

Présidence	M. Massimo GILI
Vice-présidence / Compétitions	M. Roberto ZEZZA
Administration	M. Ahmed DARWISH
Délégué aux compétitions	M. Marco OLIVEIRA
Délégué aux arbitres	M. Zrinko PRSKALO
Licences	M. André DUMARTHERAY

Sélection Genevoise –	Sélectionneur Cantonal	M. Ahmed DARWISH
	Sélectionneur Cantonal Adjoint	A pourvoir

Pour le tribunal sportif nous vous proposons d'élire et de réélire les membres suivants :

Président :	M. Pierre CHARVET
Et en tant que Membres :	M. Gabriel MASCIA, M. Jean-René LONCHAMP,

M. Nicolas Hervieu-Causse soumet au vote de l'assemblée des délégués l'élection comme présenté ci-dessus.

Pour : 41	Contre : aucune	Abstentions : aucune
L'élection tel que présenté est	acceptée à l' unanimité	

M. Nicolas Hervieu-Causse félicite le comité élu.

A la vérification des comptes pour l'année 2024 les clubs suivants sont retenus, soit : le FC CSPM et le FC POLICE (demande faite par @mail le 26.02.2024 – 21h22) et le FC CURABILIS en tant que suppléant.

RAPPEL : LA PRESENCE DES CONTROLEURS EST OBLIGATOIRE.





12) PROPOSITIONS DU COMITE

M. Nicolas Hervieu-Causse explique que le Comité souhaite proposer à l'Assemblée générale la modification des statuts selon courriel du 8 février 2024 adressé aux membres.

Les principales modifications sont :

1. Article 10 Date AG à fin février
 Convocations membres 21 jours à l'avance
 Proposition des membres 28 jours avant
2. Article 11 Ordre du jour – point 11 à 13
3. Article 13/13a Election du comité pour deux années civile – Doit permettre de proposer et de mettre en place. Comme cela se fait à l'ACGF et dans bien d'autres comités ou associations
 Exceptionnellement, en raison notamment du centenaire de l'AGFC, élection pour une période de trois années civiles, soit les années 2024, 2025 et 2026 – Doit permettre en 2024 de préparer et de prendre des engagements, en 2025 de fêter le jubilé et en 2026 de boucler les comptes du 100^{ème} anniversaire et de faire la passation avec un nouveau comité annoncé
 Si pas d'élection sur trois ans, le comité ne garantira pas la tenue du 100^{ème}, il ne prendra pas le risque de mettre en places des festivités et de ne pouvoir garantir la bonne tenue tant festive que financier.
4. Autres articles Principalement des modifications de textes ou organisationnel mais n'ayant pas ou peu d'influence sur le fonctionnement de l'AGFC

Plusieurs questions sont posées par différents membres s'agissant des modifications proposées. M. Nicolas Hervieu-Causse ainsi que M. Massimo Gili y répondent. Le FC Police, notamment, considère que le fait de voter ces propositions après avoir nommé un nouveau comité pose problème en raison de la modification de l'art. 13 et du nouvel art. 13a. M. Nicolas Hervieu-Causse rappelle que l'ordre du jour était connu de tous et a été accepté. Il rappelle également que les modifications proposées ont été adressées par courriel à l'ensemble des membres qui en avaient donc connaissance au moment d'élire un nouveau comité.

M. Nicolas Hervieu-Causse soumet au vote de l'assemblée des délégués la proposition du comité tel qu'envoyé avec la « Convocation à l'AGO du 28.02.2024 et les propositions de modification des Statuts ».

Il est précisé que, au moment du vote, 8 membres ayant le droit de vote ont quitté l'Assemblée. En raison de leur absence, il est considéré qu'ils s'abstiennent de voter.

Pour : 20

Contre : 12

Abstentions : 9

La proposition du comité de modification des Statuts est acceptée

avec 20 voix pour, 12 voix contre et 9 abstentions



13) PROPOSITIONS DES CLUBS

M. Nicolas Hervieu-Causse indique que le comité a reçu en date du mercredi 11 février 2024 – 14h42 et 20h54, l'@mail de M. Reynald BADOUX (FC POLICE)

Le FC POLICE aimerait supprimer « les sanctions financières pour un joueurs ayant une licence officielle sur le site de l'AGFC, mais inscrit à la dernière minute à la main sur la feuille de match » – Notre profession étant pleine de surprise –

« Participation au match - joueur sans passeport - signature feuille de match » art 13 (sanctions et amendes) 35.- »

M. Nicolas Hervieu-Causse explique la modification que suggère le comité suite à la proposition faite par le FC Police. Il donne lecture notamment de l'art. 13 du règlement de jeu.

MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE JEU

Article 13 (ancien texte)

Le remplacement des joueurs, gardien de but y compris, peut se faire durant tout le match sous forme de changement libre, lors d'un arrêt de jeu, selon le nombre de joueurs au maximum inscrits sur la feuille de match, soit 18. Les joueurs dont la licence ne peut être présentée à l'arbitre doivent signer la carte de match sous la responsabilité du capitaine et présenter une pièce justificative munie d'une photo. En outre l'équipe concernée sera sanctionnée d'une amende d'un montant équivalent au coût d'émission d'une licence par licence non présentée. **TOUT JOUEUR SANS PIÈCE JUSTIFICATIVE MUNIE D'UNE PHOTO JOUE SOUS LA RESPONSABILITÉ DE L'EQUIPE CONCERNÉE.**

LE COMITÉ SE RÉSERVE LE DROIT DE PROCÉDER A DES CONTRÔLES, LE CLUB FAUTIF SERA SANCTIONNÉ D'UN FORFAIT AINSI QUE D'UNE AMENDE DE CHF 200.-- EN CAS DE FRAUDE.

Durant le championnat, le délai pour la création d'une nouvelle licence est fixé à 7 jours, à compter de la réception de la demande et des documents nécessaires.

Article 13 (nouveau texte)

Le remplacement des joueurs, gardien de but y compris, peut se faire durant tout le match sous forme de changement libre, lors d'un arrêt de jeu, selon le nombre de joueurs au maximum inscrits sur la feuille de match, soit 18. Les joueurs dont la licence ne peut être présentée à l'arbitre doivent signer la carte de match sous la responsabilité du capitaine et présenter une pièce justificative munie d'une photo. En outre l'équipe concernée sera sanctionnée d'une amende d'un montant équivalent au coût d'émission d'une licence par licence non présentée, **pour autant que ce joueur ne possède pas une licence corporative ou étrangère active.** **TOUT JOUEUR SANS PIÈCE JUSTIFICATIVE MUNIE D'UNE PHOTO JOUE SOUS LA RESPONSABILITÉ DE L'EQUIPE CONCERNÉE.**

LE COMITÉ SE RÉSERVE LE DROIT DE PROCÉDER A DES CONTRÔLES, LE CLUB FAUTIF SERA SANCTIONNÉ D'UN FORFAIT AINSI QUE D'UNE AMENDE DE CHF 200.-- EN CAS DE FRAUDE.

Durant le championnat, le délai pour la création d'une nouvelle licence est fixé à 7 jours, à compter de la réception de la demande et des documents nécessaires.

M. Nicolas Hervieu-Causse soumet cette modification au vote de l'assemblée des délégués :

Pour : 41

Contre : aucune

Abstentions : aucune

La modification de l'article 13 du Règlement de jeu est : **acceptée à l'unanimité**





Association Genevoise de Football Corporatif

Fondée en 1925

Membre de l'AGS

Page 21 sur 21

14) DIVERS

100^{ème} anniversaire

Comme déjà annoncé plusieurs reprises, l'Association créée en **1925**, fêteras ses **100 ans** lors de la saison **2025**
Sous la houlette du Président du 100^{ème} anniversaire, M. Ahmed DARWISH, divers contacts sont en cours.

Pour les personnes intéressées ou qui souhaiteraient avoir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact par @mail – agfc@agfc.ch. Il en va de même pour les personnes qui souhaiteraient rejoindre le comité d'organisation de ce jubilé.

Je remercie tous les représentant des clubs présent ce soir à l'Assemblée Générale 2023, les différentes instances politique de notre canton, nos invités, nos partenaires et sponsors, sans oublier les différents médias, annonceurs, pour leurs soutiens tout au long des saisons 2024, 2025 année du 100^{ème} anniversaire et suivantes.

J'ai également le plaisir de vous faire part des contacts pris l'équipementier « FOURTEEN » [Passion Driven Sportswear: Fourteen's Swiss Quality & Italian Flair – FOURTEEN \(14fourteen.com\)](https://www.fourteen.com) en vue d'un partenariat avec l'Association Genevoise de Football Corporatif, équipements sportif personnalisable pour les sociétés, pas seulement pour le foot, pour notre sélection mais également en vue de notre 100^{ème} anniversaire.

« FOURTEEN » sera présenté officiellement en avant match de la Supercoupe 2024.

Avant de conclure notre Assemblée Générale 2023 et de passer aux rafraîchissements, le Président de séance, M. Nicolas Hervieu-Causse, remercie les délégués pour le temps et l'écoute qu'ils ont accordé au Comité et leur souhaite une très bonne année 2024.

Rappel, l'apéritif officielle se déroulera au restaurant « Swiss Chalet ». Vous le trouverez à l'étage des arrivées, dans la zone publique en direction de la gare CFF

La séance est levée à 21 h 37

Nicolas Hervieu-Causse
Président de séance
pour l'Assemblée générale 28 février 2024

Massimo Gili
Président AGFC

